

COMPTE-RENDU DE LA REUNION Du LUNDI 7 MARS 2016

Etaient présents : DONZE Solange, VERNEY Thierry, LOICHOT Marie-Claude, STOECKLIN Gilles, LOICHOT Jean-Marc, CLAUDEL Nadia, GIGON Vincent, MONNET David, CATTIN Pascal

Absent excusé : GIGON Etienne

Absent : SIRUGUE Régis

1. Vote des 4 taxes

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, de fixer** les Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2016 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation : 17.94 %
- Taxe Foncière (bâti) : 11.36 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 13.42 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 19.12 %

Soit, une évolution de 2.5 % par rapport aux taux de l'année dernière.

2. Taxe assainissement

Le Conseil Municipal, **après délibération, décide à l'unanimité de fixer la taxe d'Assainissement à 1.25 € m³** afin de tendre le plus possible à l'équilibre du Budget Assainissement.

3. Devis VEOLIA

Monsieur le Maire présente le devis pour la 2nd pompe, qui s'élève à 940 € HT.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de valider** cette proposition.

4. Subventions 2016 associations

Après délibération, le Conseil Municipal **décide d'attribuer les subventions 2016** ainsi :

- Anciens Combattants : 70 €
- Coopérative scolaire : 250 €
- Amis de la forêt : 300 €

Rappelons que lors de la réunion précédente, il avait également attribué :

- Saint Paul : 45 €
- Comité des fêtes : 150 €

Soit un budget total en subventions de 815 €.

5. Vente de Terrains d'aisance

Monsieur le Maire expose les deux demandes d'achat de terrain d'aisance :

- Monsieur COULOT Florent - 2 Rue de la fromagerie : parcelles AB 73, 192 pour 151 m² à 6 € HT / m²
- Monsieur POYAR - 1 Rue de l'Eglise : parcelle AB 54 pour 14 m² à 6 € / m².

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité valide** ces demandes et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces ventes.

6. Délibération GR5

Le Conseil Départemental du Doubs nous a fait parvenir une convention afin d'autoriser le passage et le balisage sur un sentier randonnée pédestre / VTT / équestre passant sur les parcelles C142 et A 96, 116, 168 qui

appartiennent à la commune. A charge pour lui d'assurer, ou de faire effectuer à ses frais, l'aménagement et l'entretien de l'itinéraire.

Après délibération, **le Conseil Municipal autorise**, à l'unanimité, le Maire de signer ce contrat.

7. Délibération ouverture de crédits

Afin de pouvoir mandater les deux factures des annonces légales parues pour l'appel d'offres des travaux de réfection de voiries, et cela, avant le vote du Budget Primitif 2016, il convient d'ouvrir des crédits aux opérations concernées.

Aussi, après délibération, **le Conseil Municipal à l'unanimité, décide** d'ouvrir des crédits comme suit :

Au compte 2151 - réseaux de voirie : Opération n°69 travaux de réfection RD437	+ 508.08 €
Au compte 2151 - réseaux de voirie : Opération n°70 travaux de réfection Voies Communales	+ 503.76 €

8. Achat parcelle boisée

Monsieur le Maire expose l'opportunité d'acheter une parcelle boisée (bois, plantations et bois) appartenant à l'indivision BULLIARD, pour la somme de 27 000, 00 € (vingt-sept mille euros).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition d'achat de la parcelle B 6 d'une surface de 3 ha 16 a 23 ca pour 27 000.00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

9. Affaire diverse

- Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait qu'une personne, qui le souhaite, puisse s'occuper du site internet et le mettre à jour régulièrement. Monsieur CATTIN Pascal se propose et à l'unanimité les autres Conseillers valide cette proposition.

La séance est levée à 21H45

Le Maire, Thierry VERNEY



Aujourd'hui il voit et enregistre

..demain..

il imitera !

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION -

CENTRE NATIONAL D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE LE VESINET 92 900